

1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2028

N° 64-2025

Objet : Résiliation du bail emphytéotique du bâtiment de l'ancienne gare

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° 6-2012 en date du 03 février 2012 portant sur la conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la commune de Brie-Comte-Robert portant sur le bâtiment de l'ancienne gare situé 1 place de la Gare à Brie-Comte-Robert,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Brie-Comte-Robert N° 2012-17 en date du 17 janvier 2012 approuvant la conclusion d'un bail emphytéotique entre la commune de Brie-Comte-Robert et la Communauté de communes de l'Orée de la Brie portant sur le bâtiment de l'ancienne gare,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° 36-2025 en date du 25 juin 2025 modifiant l'article 3 des statuts de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie afin de fixer le siège social de la Communauté de communes au 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que l'article 3 du bail emphytéotique prévoyait que les locaux du bâtiment de l'ancienne gare étaient destinés à l'exercice exclusif des missions de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Considérant la disparition de l'objet dudit bail,

Considérant les besoins de la commune de Brie-Comte-Robert,

Considérant l'accord entre les parties pour résilier le bail de manière anticipée,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : **Approuve** la résiliation anticipée du bail emphytéotique, conclu le 1^{er} février 2012 pour une durée de 18 ans, entre la commune de Brie-Comte-Robert et la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et portant sur le bien situé 1 Place de la Gare à Brie-Comte-Robert,

Article 2 : **Dit** que cette résiliation se fera à titre gratuit.

Article 3 : **Dit** que le bien sera restitué en l'état.

Article 4 : **Autorise** Monsieur le Président à signer l'acte de résiliation, annexé, et à procéder à toutes les formalités s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 18 décembre 2025.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PRUVOT, RALLIERE, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Monsieur PENNEC pouvoir à Madame NOEL.
Monsieur SAMANIEGO pouvoir à Monsieur COLLON.

Etaient absents excusés :

Mesdames BOYER et GIRAUD.
Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **25**

Membres excusés et représentés : **2**

Membres absents non représentés : **3**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 19 novembre 2025.